Tickets de Carte Bancaire

Généralités

Un ticket de carte bancaire est un reçu, délivré lors d'une opération effectuée avec votre carte bancaire.

En tant que **client**, **les tickets de carte bancaire doivent être conservés cinq ans** à compter du paiement. Vous disposez d'un **délai de 13 mois pour contester une opération**.

Les tickets destinés aux commerçants sont beaucoup plus parlant. La totalité des renseignements qui ont été tronqués sur l'exemplaire client, dont le numéro de compte et la durée de vie de la carte sont renseignées dans leur intégralité.

Ces informations sont utiles aux commerçants pour trois raisons :

- Elles assurent la « traçabilité » comptable de l'opération.
- Elles leur permettent de retrouver la domiciliation bancaire d'un client en cas d'impayé (pas en direct, via leurs banques).
- Elles permettent au fisc d'effectuer des recoupements lors d'une opération de vérification.

Ce sont donc les tickets bancaires détenus par les commerçants qui sont les plus recherchés par les fraudeurs, puisqu'ils contiennent le détail des opérations traitées.

Les **commerçants** sont tenus de **conserver** ces **facturettes de paiement** en lieu sûr **pendant quinze mois**.

Décryptage d'un ticket

Les données de la carte reportées sur le ticket sont les suivantes :

- carte bancaire, moyen de paiement utilisé ;
- EMV (Europay Mastercard Visa), technologie utilisée ;
- zone de message personnalisable du commerçant, par exemple « Bienvenue » ;
- identifiant du type de carte (par exemple, carte à autorisation systématique) ;
- nom de l'application de la carte, par exemple, carte bleue ;
- date et heure de la transaction ;
- type de commerce, par exemple une pharmacie ;
- numéro du contrat entre le commerçant et sa banque ;
- numéro de la carte, tronqué par sécurité ;
- cryptogramme dynamique (le code est calculé à partir d'informations sur la transaction) ;
- date de fin de validité de la carte, jamais entière pour des raisons de sécurité ;
- numéro de fichier remis à la banque du commerçant ;
- montant de la transaction ;
- type de transaction effectuée (le plus souvent un débit, sauf en cas de remboursement) ;
- zone de message du commerçant permettant, par exemple de dire « merci » ;
- indication du destinataire, client ou commerçant.

En détail :

Carte Bancaire : moyen de paiement utilisé

EMV : technologie utilisée.

Bienvenue : zone de message personnalisable du commerçant.

A000000421010 : identifiant de votre type de carte (exemple : carte à autorisation systématique).

CB : nom de l'application de la carte.

Le 01/09/11 A 15 :19 :47 : date et heure de la transaction.

Pharmacie… : enseigne du commerçant.

1999118 : numéro du contrat entre le commerçant et sa banque.

….001122262 : numéro de votre carte, tronqué par sécurité.

35F0C0….E2E : cryptogramme dynamique. Ce code est calculé à partir d'informations sur la transaction. Il peut servir, en cas de litige à prouver l'authenticité de la transaction.

Fin ../../.. : date de fin de validité de votre carte. Cette rubrique n'est jamais remplie par sécurité.

100 000002 01 C : Numéro de fichier remis à la banque du commerçant. Les trois premiers chiffres indiquent le numéro du terminal de paiement du commerçant. Les six chiffres permettent d'identifier la transaction. Les deux chiffres suivants indiquent l'identifiant de la télécollecte). La lettre désigne le type de carte. Ici il y a un C parce que c'est une carte à puce. Il peut parfois figurer S pour désigner une carte à piste magnétique.

49,19EUR : montant de la transaction.

322,67 FRF : conversion du montant en francs.

DEBIT : Type de transaction effectuée. Ici il s'agit d'un débit, mais parfois cela peut-être un remboursement. Si c'est le cas, la mention CREDIT sera indiquée.

Merci : zone de message du commerçant.

TICKET CLIENT : indication du destinataire. Ici il s'agit de votre exemplaire, le second étant pour le commerçant.

Au revoir : zone de message du commerçant.

Le site cartes-bancaires.com nous informe de ces détails :

La zone 1 du ticket de carte bancaire indique le moyen de paiement utilisé (EMV est la technologie)

La zone 2 du ticket de carte bancaire est une zone réservée au commerçant: elle indique ici "Bienvenue" mais mentionne en général le nom du commerçant

La zone 3 indique le type de carte, via l'identifiant AID, qui donne des infos sur l'émetteur de la carte et le type de carte (cf Liste des codes AID)

La zone 4 montre le type de carte comme CB ou CB Business

La zone 5 du ticket bancaire donne l'heure et la date de la transaction

La zone 6 du ticket de cb donne le nom de l'enseigne (on y retrouve souvent la zone 2)

La zone 7 donne le numéro du contrat du commerçant avec la banque, donnée qui peut être utile à un hacker voulant par exemple se faire passer pour le commerçant auprès de la banque de ce dernier.

La zone 8 du ticket de carte bancaire donne le numéro de la carte qui a payé et les premiers numéros

sont barrés bien qu'il soit parfois facile de les connaître.

La zone 9 est une info cryptée donnant des infos sur la transaction; elle sert au cas où il y ait un litige et/ou pour prouver la vérité de la transaction.

La zone 10 n'est quasiment jamais présente car elle indique la fin de validité de la cb (info dangereuse et sensible)

La zone 11 est un code transmis à la banque du commerçant pour identifier la transaction. Les 3 premiers chiffres indiquent le numéro du terminal de paiement électronique du commerçant. Les 6 chiffres suivants sont un ID de transaction. Les 2 chiffres suivants sont un ID de la "télécollecte" et la lettre finale indique le type de carte (C pour carte à puce, S pour les cartes à piste).

Ensuite, on a le montant en euros, parfois une zone pour le montant en Francs, une zone indiquant pour qui ets le ticket (ticket client ou ticket commerçant) et une zone de message du commerçant ("merci" ou "merci au revoir" la plupart du temps) et les salamalecs d'usage.

From:
https://www.abonnel.fr/ - **notes informatique & technologie**

Permanent link:
https://www.abonnel.fr/informatique/divers/tickets_de_cb

Last update: **2020/04/17 18:06**